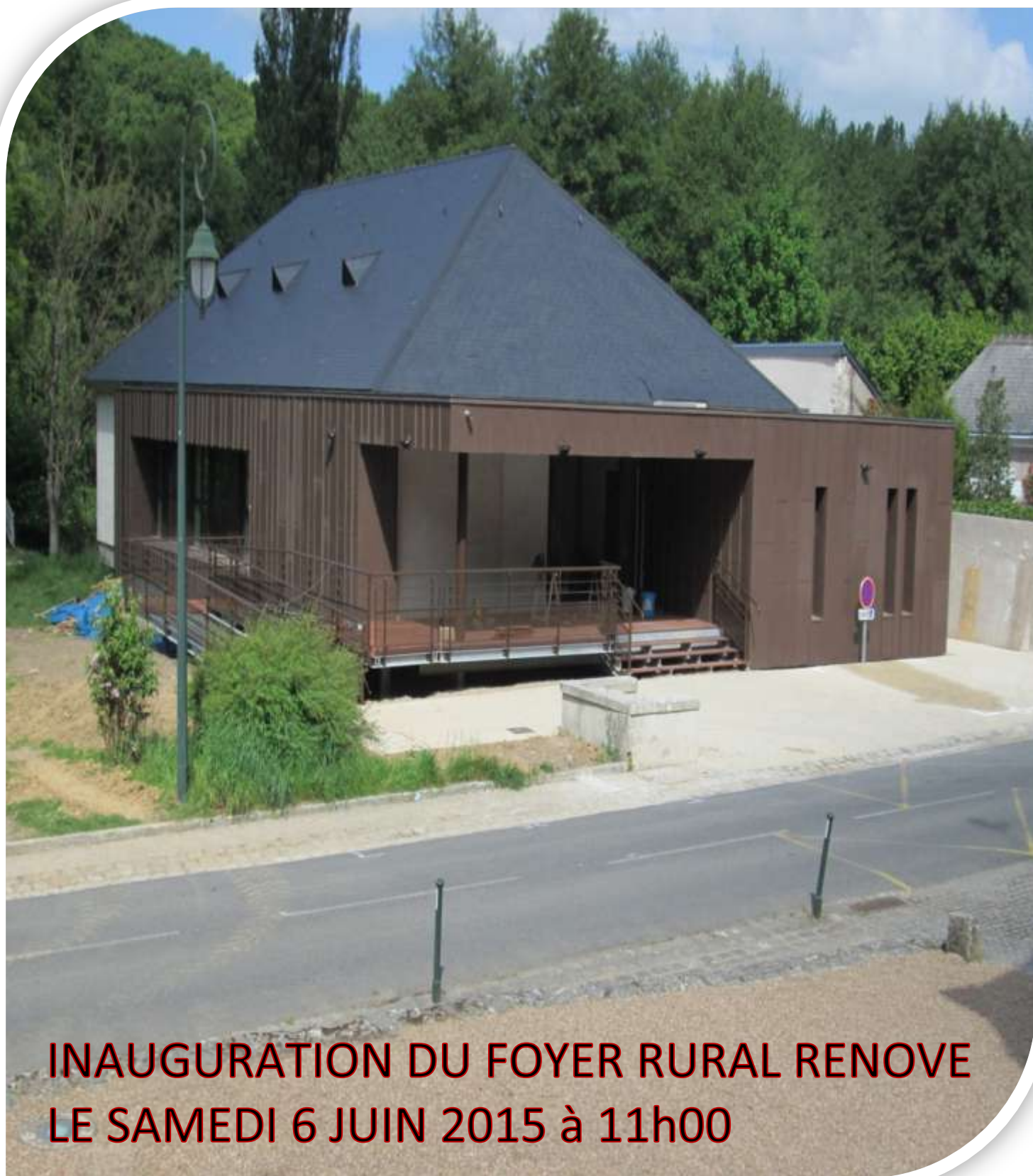




**INAUGURATION DU FOYER RURAL RENOVE
LE SAMEDI 6 JUIN 2015 à 11h00**

**BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-OUEN-LES-VIGNES N° 103
JUIN 2015**

LE MOT DU MAIRE Marie-Joëlle Adrast

Le printemps est enfin arrivé et voici la gazette avec, parmi d'autres nombreux sujets, le budget 2015 que nous avons voté en mars dernier.

L'Etat a diminué ses dotations mais nous n'avons pas augmenté les impôts ; les taux d'imposition n'ont pas changé depuis 2005. Il faut espérer que nous pourrons continuer à faire de même encore quelques années mais seul l'avenir nous le dira.

Le Conseil Municipal a également choisi de contracter des emprunts de courte durée (remboursement sur 10 ans) afin de ne pas transmettre de dettes trop importantes aux prochaines équipes municipales.

Cette année, à part bien-sûr les travaux qui se terminent au foyer rural, nous avons prévu des travaux sur la grange, la toiture des ateliers, le mur de la rue de l'Aître vert, de nouvelles allées au cimetière,...

A propos du cimetière, il y a toujours une personne qui dépose sa tonte de pelouse dans le bac extérieur réservé aux familles pour y jeter les fleurs fanées !!

Comme tous les ans, le jury communal pour le concours des maisons fleuries fera le tour de la commune, je ne peux que vous encourager à continuer vos efforts pour le fleurissement de votre propriété.

L'inauguration du foyer rural rénové aura lieu le samedi 06 juin à 11 heures et vous y êtes tous très cordialement invités

Bonnes plantations pour nos jardiniers et bonne lecture à tous.

SOMMAIRE

Le mot du maire	page 1
Le conseil municipal	page 2
Les commissions	page 15
Les syndicats	page 25
La vie associative	page 30
Informations diverses	page 39
Etat civil	page 43

COMPTES-RENDUS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Lambert

CR du conseil municipal du 18 décembre 2014

Création de deux emplois d'agents recenseurs

Il s'avère nécessaire de créer deux emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population 2015 pour une durée d'un mois et neuf jours, du 05 janvier au 14 février 2015 inclus, à raison d'une durée hebdomadaire de 27/35^{ème}.

Convention de gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques de la Cisse et de ses affluents avec Le Syndicat du Bassin de la Cisse

La convention est de définir les conditions de gestion coordonnée des ouvrages (ouvertures et fermetures) situés sur la Cisse et ses affluents dans le cadre du protocole expérimental d'ouverture coordonnée des ouvrages de retenues mobiles pour la saison 2014-2015, du 1^{er} décembre au 1^{er} mars.

La gestion des ouvrages est réalisée actuellement sans aucune coordination et de façon ponctuelle en cas de brusque montée des eaux. Ceci a pour conséquence d'accentuer les risques de débordement, les phénomènes de dépôts sédimentaires, les phénomènes de cloisonnements piscicoles et d'eutrophisation.

L'objectif de la convention est de faciliter un auto-curage des rivières et le transit sédimentaire des matières fines, réduire les risques de crues et d'embâcles, organiser une gestion cohérente et concertée des ouvrages mobiles, faciliter et affiner la proposition de mesures correctives d'aménagement des ouvrages.

Le protocole est mis en place sur une période de 3 ans (2014-2015 à 2016-2017) sous la responsabilité du comité de pilotage « Ouvrages hydrauliques et continuité piscicole » animé par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

Modifications statutaires du SIEIL

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire a approuvé des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte.

Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat de gaz naturel et d'électricité

La commune de Saint-Ouen-Les-Vignes a des besoins en matière de :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel, et de services associés en matière d'efficacité,
- Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité,

Les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur.

La commune de Saint-Ouen-Les-Vignes adhère au groupement de commandes précité et approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération ; étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et d'électricité

Clôture du budget annexe assainissement au 31/12/2014

En raison de l'harmonisation de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire de la CCVA au 1^{er} janvier 2015, le budget annexe «assainissement» de la commune n'a plus lieu d'être et le transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens.

Mise à disposition de locaux pour accueil de mineurs du mercredi après-midi et des vacances à Val d'Amboise

Ce sujet est reporté à la prochaine séance car il manquait des éléments et Val d'Amboise n'a pas délibéré sur cette mise à disposition lors de la séance du 11 décembre 2014.

Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par la CCVA

A compter du 01/01/15, la Communauté de Communes du Val d'Amboise a inscrit dans ses statuts la compétence «instruction du droit des sols» qui doit être organisée sur l'ensemble des communes du territoire.

Un projet de convention de prestation de service a donc été proposé à la commune. Elle précise notamment :

- les autorisations et actes instruits par Val d'Amboise ou par la commune (les mêmes que dans la précédente convention avec les services de l'Etat),
- le contrôle de la conformité des travaux,
- les responsabilités du maire pour chaque phase du dossier (dépôt de la demande, instruction, notification de la décision),
- les obligations du service instructeur de Val d'Amboise,
- les modalités des échanges entre le service instructeur et la commune,
- les délégations de signature pour les actes d'instruction à l'exclusion des actes portant décision.

La prestation de service ne donne pas lieu à rémunération. La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 8 mois.

DBM N° 5 – Budget Général

Selon les observations des services de la Trésorerie, les participations financières versées à Bul'de Mômes pour la garderie périscolaire ne doivent plus être considérées comme des subventions mais comme une prestation de contrat de service.

Questions diverses

Délégation de fonctions à deux conseillères municipales: Mme le Maire expose au Conseil Municipal que Mmes Lambert et Guillard vont recevoir par arrêté une délégation de fonctions dans les domaines où elles interviennent activement depuis leur élection. Lors de la séance de janvier, le Conseil Municipal devra fixer par délibération le taux de l'indemnité qui leur sera versée, soit le montant de l'indemnité d'adjoint actuelle divisée en deux (140,28 € net par conseillère).

Travaux du foyer rural : l'entreprise attributaire du lot 11 - électricité - est en liquidation judiciaire et ne peut pas poursuivre les travaux. Une nouvelle consultation a été lancée. Les entreprises doivent déposer leur offre pour le 19 janvier 2015 à 17 heures.

Collecte des ordures ménagères et des bacs à couvercle jaune : A compter du 1^{er} janvier 2015, la collecte se fera le jeudi. Les deux containers devront être sortis le mercredi soir. La première collecte est fixée au jeudi 08 janvier. Les sacs de tri jaune et bleu ne doivent plus être utilisés. Un guide du tri et le calendrier de collecte seront distribués avec le bulletin municipal avant fin décembre 2014.

Fonctionnement de Val d'Amboise : M. BIENAIME fait part de ses observations suite au dernier conseil communautaire. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel de candidatures pour siéger à certains conseils d'administration et que des personnes non élues de Val d'Amboise aient été désignées pour ces fonctions. Il souhaiterait que les documents utiles aux décisions parviennent aux conseillers assez longtemps avant la réunion pour en prendre connaissance.

CR du conseil municipal du 15 janvier 2015

D.B.M. n° 6 - Budget général

Les crédits nécessaires au mandatement de la dépense obligatoire du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) n'ont pas été prévus lors de l'élaboration du budget 2014. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées

La somme à reverser est de 1 446,00 € pour Saint-Ouen.

Mise à disposition de locaux pour accueil de mineurs du mercredi après-midi et des vacances scolaires à Val d'Amboise

Ce sujet est reporté à une prochaine séance car la participation aux investissements de Val d'Amboise pour ces locaux n'est pas encore définie et la communauté de communes ne délibérera pas sur ce sujet lors de la séance du 22 janvier.

Indemnité de fonctions pour 2 conseillères : Mme Guillard et Mme Lambert

Par arrêté en date du 02 janvier 2015, Mme le Maire a donné délégation de fonctions à Mmes Guillard et Lambert dans les domaines suivants :

- Mme Guillard : organisation et préparation des cérémonies, organisation des travaux d'entretien général de la commune et élaboration d'un planning en partenariat avec Mme Lambert,
- Mme Lambert : confection du bulletin municipal, organisation des travaux d'entretien général de la commune et élaboration d'un planning en partenariat avec Mme Guillard.

Au titre de l'exercice de ces délégations, une indemnité de fonction mensuelle d'un montant brut de 157,00€ sera versée à Mme Guillard et à Mme Lambert.

Questions diverses

- Tifaine Pétéreau, stagiaire en mairie du 05 au 24 janvier 2015,
- Marie Mancas, stagiaire à l'école du 19 janvier au 06 février 2015,
- Avis de motion de soutien aux notaires : le texte reçu de Me Guy GERVAIS, notaire à COUHE, Vienne, sera transmis aux conseillers pour avis.

CR du conseil municipal du 19 février 2015

Avis de la commune sur le premier arrêt de projet du Programme Local de L'Habitat 2015-2020 de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

Ce document a été élaboré depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec les communes membres, ainsi que les partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire. Il est composé :

- d'un diagnostic
- d'un document d'orientations
- d'un programme d'actions.

A partir du diagnostic réalisé, le PLH présente notamment les objectifs de production de logements, en particulier locatifs sociaux, à l'échelle communautaire et au niveau communal. Il définit également, pour les 6 prochaines années, 26 actions réparties en 4 axes:

- Axe 1 : Développer et diversifier l'offre de logement et d'hébergement pour répondre à des besoins spécifiques,
- Axe 2 : Faciliter l'essor d'une mixité de l'offre résidentielle afin de contribuer au «vivre ensemble»,
- Axe 3 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc privé et des logements locatifs sociaux,
- Axe 4 : Intégrer les bénéfices du développement durable dans la conduite et le suivi de la politique locale de l'habitat.

Il est rappelé que ce premier arrêt de projet du PLH fixe comme objectif la construction de 36 logements sur 6 ans sur le territoire communal, dont 6 logements locatifs sociaux.

Les actions du PLH sont de différentes natures : soutien financier de la part de la CCVA, animation et coordination en matière d'habitat durable, avec notamment l'objectif de répondre aux besoins sociaux des habitants et des populations les plus fragiles du territoire et d'améliorer la qualité des logements.

Rythmes scolaires – Présentation du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Il s'agit de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en favorisant l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires ou en assurant la cohérence de l'offre existante.

Le PEDT de la commune a deux spécificités : il est réalisé en collaboration avec 3 autres communes : Cangey, Limeray et Lussault-sur-Loire, et met l'accent sur l'initiation à la citoyenneté.

M. Marida précise que la signature du PEDT conditionne le versement en 2015 de l'aide financière accordée par l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il permet également de bénéficier d'un taux d'encadrement des activités périscolaires moins contraignant.

Dans un avenir proche, le PEDT sera intégré au PEDT de Val d'Amboise.

Réalisation d'un emprunt à taux fixe de 100 000€ avec le Crédit Agricole pour les travaux d'extension du foyer rural

Trois organismes bancaires ont été contactés pour l'emprunt à contracter pour les travaux d'extension et de rénovation du foyer rural.

Pour financer les travaux d'extension et de rénovation du foyer rural, la Commune contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Touraine et du Poitou un emprunt de 100 000 euros au taux fixe de 1.55 %, dont le remboursement s'effectuera en 180 échéances (15 ans) par échéance constante. Les frais de dossier sont de 150 €.

Vente de la parcelle ZP 172 – Mise à prix 10 000€

La parcelle ZP 172 se situe chemin du Moulin de Launay, en zone N du plan local d'urbanisme. Il s'agit de la partie basse de la parcelle ZP n° 62 qui a été intégrée dans le domaine communal en 2005. La partie haute a été cédée comme terrain constructible.

Le terrain se trouve entre deux propriétaires qui sont intéressés par son acquisition dont un pour lui permettre d'agrandir son habitation.

La commission propose que les deux riverains fassent une offre d'achat sur la base de 10 000€ la parcelle de 1069 m².

Ce prix a été fixé en prenant comme base l'estimation du terrain réalisée en 2006 par le notaire et les services fiscaux, révisée en fonction de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation au 10 janvier 2014 et au 20 janvier 2006, soit : 8 000,00€ x 1612:1278 = 10 091,00€ arrondi à 10 000,00€.

Questions diverses

Présentation du projet de mandat de la CCVA par le Président: soit le lundi 23 mars, soit le mardi 24 mars à 18h30.

Schéma de mutualisation : référent politique et référent technique à fournir à la CCVA

Hébergement temporaire des personnes âgées: Mme Guillard souhaite faire partie du comité de pilotage créé par Val d'Amboise.

La remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le samedi 07 mars à 11 h 45 en mairie.

Projet TUBA de la CCVA : construction d'une piscine et d'un pôle culturel face au collège Choiseul, à l'emplacement du stade actuel, projet d'un montant de 8,6 M€.

Inauguration du foyer rural le samedi 06 juin 2015 à 11 heures avec prévision d'un concert le dimanche organisé par les associations Audosique et Un Temps Cité.

CR du conseil municipal du 19 mars 2015

Vote du compte administratif 2014 du budget assainissement

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
Dépenses	55 273,83€	20 888,70€
Recettes	113 647,47€	154 616,33€
Excédent	58 373,64€	133 727,63€

Transfert des résultats 2014 du budget annexe assainissement à la Communauté de communes du Val d'Amboise

Le Conseil Municipal décide de transférer en totalité à la Communauté de communes du Val d'Amboise les résultats de clôture du budget annexe « assainissement » à savoir:

- excédent d'exploitation de 58 373,64 €
- excédent d'investissement de 133 727,63 €

Vote du compte administratif 2014 du budget général

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
Dépenses	662 666,08€	271 025,70€ + Restes à réaliser: 352 172,00€
Recettes	877 816,57€ dont 100 000€ d'excédent 2013 reporté	458 164,50€ dont 105 667,57€ d'excédent de fonctionnement 2013 et 10 000€ de restes à réaliser
Excédent	217 200,31€*	187 166,83€*

*incluant les excédents de l'Association Foncière de Montreuil-en-Touraine d'un montant de 2049,82€ en fonctionnement et 28,03€ en investissement.

Affectation du résultat 2014 au budget 2015

L'excédent de fonctionnement 2014 est réparti comme suit:

- Affectation à la section investissement 2015 de la somme de 117 200,31€ pour financer les restes à réaliser de l'exercice 2014 et les travaux d'investissement prévus en 2015,
- Le solde d'un montant de 100 000€ sera repris en section de fonctionnement du budget 2015 en tant qu'excédent antérieur reporté.

Vote des 3 taux pour le budget 2015

Le projet de budget 2015 a été établi sans augmentation des taux. Le taux de la taxe d'habitation a été augmenté en 2005 (de 14,00 à 15,00 %). La Trésorerie Générale a fourni l'état qui indique les bases d'imposition prévisionnelles pour 2015.

	Base	Taux	Produit assuré
Taxe d'habitation	1102 000€	15%	165 300€
Taxe foncière	647 500€	16,50 %	106 838€
Taxe foncier non bâti	58 400€	54,25 %	31 682€

Compte tenu de l'évolution des bases, un produit assuré de 303 820,00 € est espéré.

Les taux votés en 2005 sont maintenus à savoir :

Taxe d'habitation : 15,00 %

Taxe foncier bâti : 16,50 %

Taxe foncier non bâti : 54,25 %.

Vote des subventions 2015 aux associations

Chaque association a déposé une demande de subvention qui a été étudiée par les membres de la commission Finances et du comité consultatif.

Une somme de 160 € est attribuée à chaque association.

Amicale des Parents d'Elèves	160€
Coopérative scolaire (pour le séjour en classe de découverte)	990€ (22€ x 45 élèves)
Association du Foyer Rural (plafonnée à 5 clubs)	800€
Association Un Temps Cité	160€
Association les Amis du Plessis	Pas de demande déposée
Association des Amis de l'Inde et du Monde	160€
Association l'Art de Vivre	160€
Activités	160€
Comité des Fêtes - feu d'artifice	2180€
Activités	160€
Association des Artilleurs Audoniens	Pas de demande déposée
Association Audosique	160€
Association Sportezen	160€
Association les Scrapouillettes	160€
TOTAL	5410€

Réalisation d'un emprunt à taux fixe de 50 000€ avec le Crédit Agricole pour les travaux d'investissement prévus au budget 2015

Pour financer les travaux d'investissement prévus au budget 2015, la Commune contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Touraine et du Poitou un emprunt de 50 000 € au taux fixe de 1,33 %, dont le remboursement s'effectuera en 120 échéances d'un même montant. Les frais de dossier sont de 120 €.

Financement pour achat d'un tracteur KUBOTA 31 CV

Pour financer l'achat du tracteur KUBOTA 31 CV prévu au budget 2015, la Commune contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Touraine et du Poitou un emprunt de 13 100,00 € au taux fixe de 0,92 %, dont le remboursement s'effectuera en 3 ans par échéance constante de 4447,26€ à compter de 2016. Les frais de dossier sont de 120€. Reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 17500€.

Remboursement anticipé du contrat de prêt en francs suisses

Mme le Maire propose aux conseillers de demander le remboursement anticipé du contrat de prêt en francs suisses qui arrive à terme le 1^{er} juillet 2017.

Le prêt a été versé le 27 juin 2002 au cours de change EUR/CHF initial de 1,4688. Selon la simulation de remboursement anticipé fournie par DEXIA le 24 février 2015, le cours de change est de 1,0727. Le capital remboursé par anticipation au 1^{er} mai 2015 serait de 46 807,21€ et le montant de l'indemnité de remboursement anticipé de 2 924,63 €.

Compte tenu de l'augmentation des pertes de change à régler mensuellement avec les échéances qui sont passées de 275,58€ pour l'échéance de février à 506,78€ pour l'échéance de mars. Mme le Maire serait favorable à rembourser par anticipation ce prêt, l'indemnité étant moindre que les pertes de change dues jusqu'au terme du prêt.

LA GAZETTE – JUIN 2015

Vote du budget principal

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	787 729,64
Charges à caractère général	186 015,00
Charges de personnel	288 500,00
Dépenses imprévues	15 000,00
Virement en section investissement	86 377,00
Autres charges	82 116,00
Charges financières	13 200,00
Charges exceptionnelles	400,00
transfert excédent assainissement à CCVA	58 373,64
Dotations aux amortissements	2107,00
Attribution de compensation	55 641,00
RECETTES	787 729,64
Atténuations de charges	16 000,00
Produits des services	39 910,00
Impôts et taxes	335 999,00
Dotations et subventions	208 829,00
Autres produits	11 000,00
Produits financiers	700,00
Produits exceptionnels	16 918,00
Excédent antérieur reporté	100 000,00
plus excédent 2014 du budget assainissement intégré	58 373,64

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	787 348,77
Matériel ou mobilier pour école	1 000,00
Equipement et/ou travaux voirie	10 400,00
matériel défense incendie - remplacement 2 bornes	4 400,00
armoires éclairage public - mise aux normes	6 000,00
Aménagement locaux scolaires	0
Grosses réparations bâtiments	493 737,14
chaînage de la grange	20 000,00
travaux extension et rénovation foyer rural	410 000,00
réfection mur rue de l'Aître Vert	23 000,00
travaux cimetière	9 000,00
mise en valeur du chêne	1 500,00
traitement des poutres de l'église	2 000,00
peinture des menuiseries de la mairie	6 000,00
toiture locaux techniques	22 237,14
Acquisition de matériel	29 985,00
droit utilisation des logiciels Ségilog	2 485,00
écran déroulant pour salle du conseil	1 000,00
véhicule pour remplacement camionnette SEAT	9 000,00
tracteur Kubota 31 CV avec reprise ancien	17 500,00

LA GAZETTE – JUIN 2015

Acquisitions foncières : terrains pour création de bâches à eau	5 000,00
Opérations financières	113 499,00
dépenses imprévues	15 000,00
remboursement capital des emprunts	48 499,00
remboursement anticipé du prêt franc suisse	50 000,00
<i>Transfert excédent 2014 assainissement à CCVA</i>	<i>133 727,63</i>

RECETTES	787 348,77
Excédent de fonctionnement 2014 affecté	117 200,31
Excédent d'investissement 2014 repris	187 166,83
FCTVA	10 818,00
Taxe d'aménagement	3 000,00
Virement de la section de fonctionnement	86 377,00
Amortissements	2107,00
Prêt pour achat tracteur Kubota 31 CV	13 100,00
Reversement capital emprunt tabac-presse par CCVA	2102,00
DETR pour travaux du foyer rural	71 750,00
Subvention parlementaire pour foyer rural	10 000,00
Emprunt pour foyer rural	100 000,00
Emprunt pour autres travaux	50 000,00
Excédent 2014 du budget assainissement intégré	133 727,63

Convention d'objectifs et de financement avec Val d'Amboise pour la prestation de service du contrat « Enfance et Jeunesse » du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017

Le contrat «Enfance et Jeunesse» est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat «Enfance et Jeunesse».

Les différents partenaires et signataires de cette convention sont la Communauté de communes du Val d'Amboise, les communes d'Amboise, Pocé-sur-Cisse, Neuillé-le-Lierre, Nazelles-Négron, Cangey, Saint-Ouen-Les-Vignes et la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire.

Convention tripartite relative à l'instruction des actes d'urbanisme DDT/CCVA et commune

Suite à la fusion de la Communauté de communes des Deux Rives et de la Communauté de Communes de Val d'Amboise (CCVA) au 1^{er} janvier 2014, l'instruction des actes d'urbanisme des cinq communes de l'ex-communauté de Communes des Deux Rives est assurée depuis le 1^{er} janvier 2015 par Val d'Amboise.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) propose de passer une convention tripartite afin de régler les conditions de fin de la mise à disposition de la DDT pour l'instruction des actes d'urbanisme de la commune et de préciser le cadre de l'assistance juridique et technique dont pourra bénéficier la commune de la part des services de l'Etat après le 1^{er} juillet 2015, à savoir:

- conseil en amont et expertise pour les projets ou situations complexes,
- animation et information dans le cadre du réseau,
- veille juridique et jurisprudentielle.

Questions diverses

Conseil en énergie partagée : la Communauté de Communes du Val d'Amboise propose aux communes de bénéficier du dispositif «Conseil en Energie Partagé» (CEP). Il vise à aider les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine. Le coût de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie d'Indre et Loire (ALE37) d'un montant de 0,80 €/an/habitant serait pris en charge par la CCVA. La majorité des élus présents ne sont pas intéressés par ce dispositif car l'audit énergétique des bâtiments communaux a déjà été réalisé ainsi que l'audit de l'éclairage public.

Château de Saint-Ouen : la SAFER a constitué un dossier pour la vente du château et recherche activement un acquéreur.

CR du conseil municipal du 14 avril 2015

Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS) pour les travaux de restauration de la grange, Place de l'Eglise

Inscription sur l'exercice 2015 des travaux de restauration de la grange dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS.

Le total des dépenses s'élève à 7186,77€ HT. Une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 5 075,00€ est demandée auprès du Conseil Général.

Convention avec VEOLIA pour la visite annuelle des prises d'incendie en 2015

Le Maire étant responsable du réseau de défense incendie, les bornes doivent être vérifiées. Véolia Eau propose à la commune de signer une convention uniquement pour l'année 2015 en attendant que la Communauté de Communes du Val d'Amboise décide du mode de gestion du réseau d'eau potable.

La convention a pour objet la visite des prises d'incendie raccordées au réseau d'eau potable et l'établissement d'un compte-rendu de visite. La rémunération de Véolia se fera sur la base de 42,00€ H.T. par borne sachant que la commune dispose de 27 bornes.

Admission en non-valeur de la somme de 1 640,58 €

La somme correspond à des repas pris à la cantine scolaire par deux enfants scolarisés en primaire en 2011-2012 et 2012-2013. La famille n'habite plus la commune depuis fin 2012.

Monsieur le Trésorier Principal nous fait savoir que, malgré les poursuites de droit exercées à l'encontre du redevable, la somme n'a pu être recouvrée et qu'il se voit dans l'obligation de demander l'admission en non-valeur.

M. Marida, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires et Sociales, demande qu'un suivi des paiements des repas de cantine soit exercé plus fréquemment afin d'éviter si possible des dettes aussi conséquentes. Il recevra volontiers les parents ayant des problèmes financiers pour tenter de remédier à leur situation difficile.

DBM N° 1 sur budget général

La présente modification budgétaire a pour but de rectifier les prévisions du budget relatives à la vente de terrains appartenant à la commune et cela à la demande du Trésorier Principal. Le prix de cession doit simplement être inscrit en section investissement et non en section fonctionnement.

Questions diverses

Syndicat des cavités 37: L'adhésion de la commune d'Ingrandes-en-Touraine et le retrait de la commune de Mazières-de-Touraine seront inscrites à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Accueil spectacle théâtral « Retrouvailles » en mars 2016 : Mme Vaysse fait part d'un projet de spectacle de théâtre qui se tiendrait soit dans un espace public, soit chez un particulier en mars 2016. Le conseil municipal donne son accord de principe sur la mise à disposition d'un local pour cette manifestation.

Conseil communautaire : M. Bienaimé et Mme Adrast donnent lecture de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire et apporte des précisions sur chaque sujet.

Commémoration du 8 Mai 2015 70^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre Mondiale

Le Maire de Saint-Ouen-Les-Vignes, Madame ADRAST, fait lecture du message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI , Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, Chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire.



INAUGURATION DU FOYER RURAL RENOVE Jean-Luc Marida

Après neuf mois de travaux de restauration, les Audoniens vont retrouver leur foyer rural lors de son inauguration les 6 et 7 juin prochains. Avec un accès handicapés, de nouvelles portes et fenêtres, deux salles de rangement supplémentaires (pour les chaises, les tables et le matériel des associations), un espace de service, de nouvelles toilettes intérieures, des wc publics accessibles de l'extérieur, un hall modernisé avec une avancée qui servira d'abribus et une façade en zinc - conformément à la demande de l'architecte des bâtiments de France - c'est à la fois l'ancien foyer et un nouvel équipement que les Audoniens pourront découvrir à cette occasion.

Se concrétise ainsi le choix fait par la précédente équipe municipale de sauvegarder l'ancien foyer construit en 1965-1966 pour des arguments financiers mais aussi géographiques. Au cœur du village, à proximité de l'école, de Bul' de Mômes ainsi que de la Ramberge et de l'île, il est proche de ses principaux usagers : élèves, enfants de l'ALSH, membres des associations... Choix également de l'adapter à la fois aux exigences actuelles de la réglementation et aux besoins et usages présents de la population. Le projet a été conçu par le cabinet orléanais AR Architecture. Les travaux ont été suivis par la nouvelle municipalité avec les aléas et surprises qui accompagnent ce type de chantier, comme la nécessité de changer l'ancien parquet déformé par l'humidité...

L'inauguration aura lieu les 6 et 7 juin 2015 :

Samedi 6 juin à 11 heures, inauguration officielle par Mme Adrast Maire de Saint-Ouen ; toute la population de la commune est invitée à cette manifestation.

Dimanche 7 juin à 16 heures inauguration festive sous la forme d'un concert organisé par les associations « Audosique » et « Un Temps Cité-Les Amis de l'Orgue ».

Jazz, en première partie, avec les « Kind of Friends » un quartet créé en 2013 par quatre Audoniens passionnés de jazz : Wilfrid Petit aux saxos ténor et soprano, Alexandre Touret à la guitare et au piano, Emmanuel Gauthier à la batterie et Michel Ducarne à la contrebasse. Leur rencontre a permis de mélanger différentes tonalités allant du jazz aux musiques latines. En 2014, ils se sont produits au festival BD des « Courants » et ils participeront à la deuxième journée zébrée de Restigné en novembre prochain.



Leur répertoire est composé de reprises personnalisées de standards de Jazz. Les influences vont de Miles Davis (le nom du groupe est tiré d'un jeu de mots sur le titre de son album phare "Kind of Blue") à John Coltrane, en passant par Sonny Rollins ou bien encore Duke Ellington. A Saint-Ouen, ils interpréteront des classiques des années quarante à soixante comme *Saint Thomas* du saxo ténor Sonny Rollins, *Blue in Green* de Miles Davis, *Birk's Works* de Dizzy Gillespie, *Billie's Bounce* de Charlie Parker ou *My favorite Things* de John Coltrane. Une occasion pour les habitants de Saint-Ouen de découvrir et de soutenir cette formation de leur village.

Des **gospels**, en seconde période, avec la chorale africaine « Saint Kizito ». Constituée en 2002, elle regroupe une cinquantaine de chanteurs originaires d'une quinzaine de pays différents dont le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, Madagascar, le Rwanda, le Sénégal ou le Togo. Le groupe se veut porteur de valeurs culturelles et humaines. A travers les gospels et les



rythmes traditionnels africains, il entend développer la vie sociale et spirituelle de ses membres, leurs qualités humaines et morales et encourager leur engagement dans le monde contemporain. Ils se produisent lors de manifestations à but humanitaire, d'animations de marchés ou à l'occasion de concerts comme dans le cadre d'O Chœur de Tours, au Vinci, en 2007.

Ils seront une trentaine à Saint-Ouen, sous la direction d'Augustin Ndioné et de Florin Foko Kamba, avec aux percussions Guy Kiamba accompagné d'Yves Tsanghou et à l'orgue Tanguy Mbougou. Un moment de bonheur et d'émotion pour les amateurs de rythmes africains qui vibreront au son de classiques comme *Oh when the Saints*, *Oh happy Days* ou *Assibonanga*.

Entrée 7 €, gratuit pour les moins de 14 ans, buvette à l'entracte

DU COTE DE L'ECOLE - Jean-Luc MARIDA***Nouveaux rythmes scolaires :***

Les Temps d'Activités Scolaires (TAP) à Saint-Ouen-les-Vignes au printemps

Virginie CHAUVET

Après les vacances d'hiver, l'association Bul'de Mômes a proposé aux enfants de l'école (de la Grande Section au CM2) de faire un choix entre 3 projets. Ils se sont inscrits dans l'atelier qui les séduisait le plus et se sont engagés à conduire ces projets jusqu'aux grandes vacances.

Le projet « Rando'Brico » les invite à partir explorer les environs du village. Boussole à la main, ils essaient de découvrir de nouveaux chemins. Ils bricolent de jolis panneaux pour les futurs voyageurs, s'essaient à la pyrogravure et se détendent en construisant des cabanes.

Le projet « Art de rue » leur propose de créer un spectacle itinérant. Au programme : Equilibre et jonglage, théâtre du quotidien et danse urbaine.

Dans le projet « Jardi'Graff », avec une pincée d'imagination et le coup de pouce de Mère Nature les enfants s'amuse avec la flore qui les entoure. Ils créent un jardin potager en y plantant légumes et fleurs. Et ils embellissent un mur du village avec du graffiti végétal (technique de Land Art respectueuse de l'environnement)

Afin de les impliquer tout en respectant leur rythme, les enfants de maternelles sont associés à tous ces projets. Les animateurs mettent en place avec les petites et moyennes sections des activités en relation avec chacune des thématiques proposées (création de décorations pour le projet « Art de rue », semis pour le jardinage...)



L'année scolaire 2014-2015 fut une année d'expérimentation pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. En juin, un bilan sera effectué avec les représentants de la municipalité, des parents d'élèves et de l'association Bul' de Mômes afin d'adapter, si nécessaire, le dispositif pour la prochaine rentrée

Classe transplantée :

Du 15 au 19 juin, les deux classes de cycle III de mesdames Picart et Savigny seront en classe de découverte, dans le Calvados, à Courseules-sur-Mer. Le thème retenu, « Message de paix », permettra aux 55 élèves concernés d'étudier la Seconde Guerre Mondiale à partir de la découverte des plages du débarquement. Ils effectueront aussi un détour par le Moyen-Age pour étudier un autre débarquement, celui des Normands en Angleterre, tel qu'il est représenté sur la broderie de Bayeux. Une initiation au char à voile complétera un programme dense et diversifié. Les élèves seront encadrés par deux enseignantes, deux parents d'élèves et deux autres adultes.

D'un budget total de 15345 €, cette classe de découverte sera financée par les participations des familles (200 € par enfant pour un coût de revient de 340 €) et par les subventions ou versements de la Mairie (1800 €), de l'Association des Parents d'Elèves (2000 €) et de la coopérative scolaire (2600€).

Cantine :

En accord avec la commission cantine et avant de prolonger le contrat passé avec le prestataire actuel « Les Toques Régionales », la municipalité a décidé de solliciter plusieurs entreprises de service de restauration de cantine pour connaître leurs offres : prix et qualité. A la réception des propositions, la commission cantine étudiera tous les devis et fera ses propositions au conseil municipal qui choisira le prestataire pour la prochaine année scolaire.

Transport scolaire :

Du 1^{er} mai au 10 juillet 2015, les élèves utilisant les transports scolaires ont la possibilité de procéder à la préinscription en ligne sur le site www.CG37.FR – rubrique Transports. Simple et rapide, cette démarche ne prend que quelques minutes. En fin de formulaire, une note explicative fournira tous les renseignements nécessaires pour finaliser cette inscription.

En dehors de ces dates et à défaut de préinscription en ligne, l'inscription s'effectuera auprès du secrétariat de la mairie.

**La classe de CP-CE1 de Mme Forrez
suite aux événements de janvier 2015**



Nous sommes les CP-CE1 de l'école de Saint-Ouen-les-Vignes. Nous avons été malheureux et choqués de l'attentat envers les journalistes de Charlie Hebdo, en janvier.

Nous avons pris nos « armes », nos crayons, et nous nous sommes exprimés à travers les arts plastiques.

Chacun a écrit ce qu'il ressentait et espérait pour un monde meilleur afin de défendre la liberté d'expression.

Arrêtons de nous entre-tuer et exprimons-nous!

Rassemblons-nous afin de construire un grand pays où chacun serait heureux, dans le respect des autres.

Fleurissement de la commune - La remise des prix du concours des maisons fleuries 2014

1ère catégorie : Fleurissement avec jardin visible de la rue

- 1^{er} prix M et Mme DANIAUD Robert
- 2^e M et Mme BLONDEAU Philippe
- 3^e M et Mme BENOIT Jeannot
- 4^e M et Mme PROVOST René
- 5^e M et Mme THIESSET Gérard

2ème catégorie : Fleurissement sans jardin (balcon, mur, terrasse)

- 1^{er} M et Mme CESSAC Jean Claude
- 2^e M et Mme BISSON Laurent
- 3e Mme BARBIER Odette
- 4e M et Mme PASTIER Jacques
- 5e M et Mme RENIER Hubert
- 6e M et Mme GUILLARD Bernard
- 7e M et Mme GOURON Christophe
- 8e M et Mme ARRAYET Jacques
- 9e Mme EROUART Charline
- 10e M. PICHARD Pascal
- 11e M. HERIVault Jean Louis
- 12e M et Mm MARTIN Jacques
- 13e M et Mme DENIAU Philippe

3ème catégorie : Fleurissement de cour, espace vert

- 1^{er} M et Mme HELSENS Claude
- 2e M et Mme PETERS Christophe
- 3^e M et Mme VONNET Philippe
- 5e M et Mme AUDOUIN Gérard
- 5e M et Mme PRIOUX Bernadette
- 6e M et Mme THEIL Simone
- 7e M et Mme METTON Roger
- 8e M et Mme MARCHENOIR Gérard
- 9e M. PETEREAU Michel
- 10e M et Mme TARDIVEAU Bernard
- 11e M et Mme PURET Alain

Madame ADRAST a félicité
M et Mme PETERS et
M et Mme BLONDEAU,
sélectionnés par la commune pour
le concours départemental et qui
ont été classés 10^{ème}



Merci et félicitations à toutes et tous

Maintenant, le Printemps est bien avancé, les oiseaux chantent, les arbres ont bien verdi et les fleurs commencent à s'épanouir.

Vos fleurissements nous régaleront chaque année, c'est un embellissement de notre commune et vous lui donnez une belle palette de couleurs.

En récompense, notre commune a reçu en 2014 le Premier Pétale d'une fleur sachant qu'il en faut quatre pour faire une fleur.

Reste encore un long chemin pour avoir cette fleur.

Mais nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin.... C'est pourquoi, nous allons vous accompagner pour embellir encore notre village avec un environnement merveilleusement coloré

Toute personne qui possède un moindre petit bout de terre sur son trottoir peut y planter des vivaces ou autres : voir tableau plantes Hiver et Printemps qui peut vous aider.

Ce serait tellement plus joli que d'y laisser l'herbe pousser sauvagement.

Rien ne sert de trop dépenser, peut-être avez-vous déjà des valérianes, des giroflées etc...voir même des plantes sauvages, ce qui serait très intéressant

Audoniens, Audoniennes, retroussons nos manches et regroupons nous avec nos voisins, avec nos enfants et pourquoi pas avec nos amis pour composer de magnifiques plantations et entretenir l'environnement de nos maisons,

Petite citation de CELINE BLONDEAU

« Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur »



Marlène GUILLARD

Des fleurs pour l'hiver et le printemps

**Société
d'Horticulture de
Touraine**



Société d'Horticulture de Touraine
35 bd Tonnelé - 37000 Tours
Tél : 02.47.49.26.48
mel: shot.shot@shot37.org
site : www.shot37.org

Préparation d'une jardinière
Les contenants doivent être drainés : billes d'argile expansées, gravillon ou tessons de poterie dans le fond, recouvert d'un voile non tissé (pour éviter d'être mélangé au terrain, plus facile à récupérer ensuite).

Les bulbes : pour chaque espèce ou variété, ils sont classés selon leur calibre (on mesure leur circonférence). Les plus gros donnent des fleurs plus grosses ou plus nombreuses.

Les planter à une profondeur égale à deux fois leur hauteur mais dans un pot on peut être amené à les planter moins profondément car il faut 5 à 10 cm de terrain au-dessous (selon leur grosseur).

Laisser dépasser la pointe des gros bulbes de jacinthe ou de narcisses. De même les serrer plus que ce qui est conseillé pour la pleine terre (éviter toutefois que les bulbes ne se touchent).

Bulbes à planter en septembre-octobre pour une floraison de mai à mai :

- sous arbres et arbustes : en tapis : perce-neige, anémone blanda, en touffe : jonquille
- en jardinière : jacinthe, tulipe botanique, muscari, jonquille, narcisses, fritillaire...

Au printemps, à la floraison, arroser si le temps est sec. Attendre que le feuillage soit fané pour les arracher. Conserver les bulbes pendant l'été dans un placard (pas trop chaud).

Les plants : les acheter tôt en saison, dès que les plants apparaissent sur l'étal des horticulteurs car elles sont alors en pleine fraîcheur et reprennent mieux.

Aromatiques à feuillage persistant : thym, sauge, romarin à port érigé et/ou rampant, origan, sarriette vivace.

Connaître les plantes que l'on veut utiliser
distance de plantation, hauteur, volume, besoin en lumière, en eau, associer les couleurs

Pour un fleurissement d'hiver et printemps utiliser :

- des plantes vivaces à feuillage persistant « rustique » (qui supporte le froid) : aubriètes, pervenche, lierre, heuchère, graminée...
- des bulbes
- des bisannuelles qui se comportent parfois comme des vivaces à courte durée de vie (quelques années). Le cycle de vie se déroule à cheval sur 2 années civiles : germination et développement des feuilles la 1ère année, floraison, production de graines et mort l'année suivante. Myosotis, pensée, piquette, myosotis, giroflées, pavot d'Islande, primévères, giroflées ravenelles...

Ne pas se limiter toujours aux mêmes fleurs.

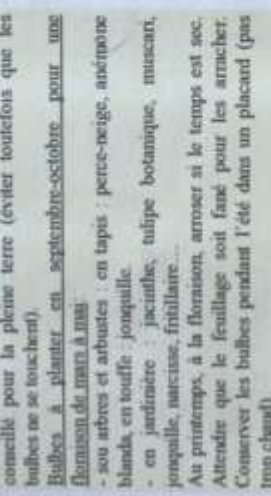
Mélanger les plantes, jouer avec les volumes, les couleurs, les textures. Utiliser quelques pieds de fleurs blanches et/ou feuillage argenté.

La couleur d'un feuillage compte autant que sa forme ou sa texture.

Associer les vivaces de printemps avec des bulbeuses (tulipes, narcisses...) et des bisannuelles (myosotis, giroflées ravenelles...)









Balneuses de printemps

Nom	hauteur	couleur	floraison
Asarum d'hiver	10 cm	jaune vif	fév-mars
Ail d'ornement	10-40 cm	variée	mai à juillet
Andromède	10-20 cm	variée	fév à avril
Chimodora	10-20 cm	Bleu, violet, rose	mars
Couronne impériale	90 cm	rouge, jaune, orange	avril-mai
Crocus	5-15 cm	variée	fév-mars
Cyclamen	10 cm	rose, blanc	janv à mars
Erythronium	10 cm	blanc, rose	avril-mai
Jacinthe des Bois	40 cm	bleu, rose, blanc	avril-mai
Jacinthe	20 cm	variée	mars-avril
Narcisse	15-40 cm	jaune, blanc, rose	mars-avril
Perce-neige	15 cm	blanc	janv à mars
Scille de Sibérie	15 cm	bleu	fév-mars
Tulipe	10-50 cm	variée	avril-mai

Giroflée ravennelle : *Chelidonium cheiri*. Cultivars :
 'Brune de Dresde' à fleurs rouges, 'Orange Bedder' à fleurs rouge orangées, 'Ruby Gem' à fleurs rouge violet.
Pensée : *Viola x wittrockiana*
 Fleurissement de l'automne au printemps :
 'F1 Baby Bingo Bleu lavande' : nombreuses fleurs bleue lavande à centre jaune
 'F1 Fama' : très grosses fleurs
 'F2 Padparadja' : fleurs orange
 Fleurissement du printemps au début de l'été :
 'Géante de Suisse' : grandes fleurs coloris variés
 'F1 Bingo Rose Frost' : grandes fleurs rose clair à cœur jaune et rose foncé.

Vivaces

Nom	hauteur	couleur	floraison
Beyère	30 cm	rose, rouge, blanc	janv à mars
Bergia cancé	15 cm	rose, rouge, blanc	janv à mai
Phlox moussu	15 cm	rose, rouge, mauve	mars-avril
Prunella des jardins	15 cm	variée	mars à mai
Rose de Noël	30 cm	blanc, rose	nov à mars
Epilobe de Corse	25 cm	jaune, vert clair	printemps
Capillaire d'or	20 cm	jaune	Printemps
Galit de poche	20-50 cm	blanc, rose, rouge	fin Printemps
Houchoire	30-50 cm	feuillage varié	
Triglo rampant		pour le feuillage	
Arnica de Schmidt	5 cm	feuillage argenté	

Bisannuelles

Nom	hauteur	couleur	floraison
Giroflée ravennelle	60 cm	variée	avril à juin
Giroflée	30 cm	jaune, orange	mars - avril
Myosotis des Alpes	30 cm	bleu à cœur jaune	avril à juin
Myosotis des bois	15-30 cm	bleu, blanc	mars à juin
Pâquerette	20 cm	rose, rouge, blanc	mars - avril
Viola cornue	15 cm	variée	mars à juillet
Adonis de Mahon	25 cm	variée	printemps

Des plantes pour le balcon en hiver et printemps

Bulbeuses : acot d'hiver, anémone, crocus, cyclamen, perce-neige, scille de Sibérie, tulipe, narciss, fritillaire, jacinthe, muscaris...

Bisannuelles : choix d'ornement, pensée, myosotis, pâquerette...

Vivaces : bruyère cancé, rose de Noël...

Mélange pour jardinière à mi-ombre :

- jardinière printanière rose, bleu, blanc : Jacinthe multiflore rose, Erythronium rose, Pâquerette pourpommelle blanche, Myosotis bleu.



- jardinière automne-hiver jaune :

Pensée 'Précurseur bleu ciel', Pensée 'Wezel finesse' jaune d'or, Pensée 'Précurseur blanc', bulbos de perce-neige (plantés en octobre ils donneront des fleurs en février), Pierre panaché (pour retomber).



VOIRIE – Marie-Thérèse FEIREISEN

Les pluies de ces dernières années ont bien raviné les terres, provoquant un éboulement des rives de la Ramberge au pont de Crouteau, route du Vigneau, ce qui a entraîné à la fois une fragilisation des piles du pont et un risque de chute pour les promeneurs. Un enrochement des rives destiné à stabiliser le pont et sécuriser le passage des piétons a été réalisé par la CCVA, dans le cadre de la compétence voirie.



Imaginez-vous un vendredi soir pluvieux de février distribuant des plis nominatifs dans les boîtes à lettres de Saint-Ouen-les-Vignes et là vous admirez le travail quotidien effectué par les facteurs.

Premièrement : trouver la boîte aux lettres qui peut être.... dissimulée à travers la végétation ou derrière une barrière, posée au sol dans l'herbe haute, à l'intérieur du domaine privé et cela à plusieurs mètres de la voie de circulation, etc....

Ensuite vérifier l'identité des résidents : l'absence de numéro et/ou des noms des habitants est chose courante, voir trouver 2 boîtes à lettres pour un même résident à deux adresses différentes et que dites-vous d'un lieu-dit avec 3 résidences sans nom et sans numéro !

Et oui une vraie galère avec un rendement pas très glorieux !.

Tous ces petits détails peuvent paraître dérisoires mais multiplié par X foyers et X jours de service cela représente une grosse problématique sans compter les problèmes d'insécurité (glissade pente garage, accident sur voie privée, etc...)

Alors dans un souci de rendre la distribution du courrier plus facile et plus efficace, veillons à rendre nos boîtes à lettres aisément accessibles par le facteur en les positionnant en limite de voirie et en les identifiant. .

Les horaires à respecter

Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits du voisinage. Ainsi les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



D. LAMBERT

La caravane de curiosités, une résidence d'artistes à Saint-Ouen.**Jean-Luc Marida**

Lundi 13 avril 2015. Ils ont amené leur caravane, l'ont installée dans le petit pré en face de chez Patoche, l'ont décorée de cartes, d'étiquettes, d'objets inattendus sertis d'histoires et l'ont ouverte à la rue, aux passants, aux curieux, aux visiteurs...



Ils ? Michèle Bernard et Jean Hay ou plus exactement, lorsqu'ils ont revêtu leur costume de comédien, Madame Dubreuil et Monsieur Machin de la compagnie Lodela. Cueilleurs d'objets, passeurs d'histoires, activateurs de mémoire, ils sont venus en résidence durant une semaine à Saint-Ouen pour créer un spectacle, alternant temps de collecte et phases d'écriture.

Collecte à la caravane où, lors de permanences, les deux compères tenaient table et oreilles ouvertes et accueillaient tout Audonien acceptant d'apporter un objet et de confier l'histoire s'y rapportant, témoin de leur mémoire actuelle de l'objet.

Création dans une salle de la Mairie, lors de moments de retraite dédiés à la réflexion et à l'écriture.

Au total, cette résidence d'artistes s'est tenue en trois temps : l'un du 13 au 17 avril à Saint-Ouen en collaboration avec l'Ecole ainsi que le Lien social de Bul'de Mômes, un autre du 13 au 17 mai, à Amboise, dans le quartier Malétrenne-Plaisance et un dernier sous la forme d'un entresort (genre de spectacle forain où le spectateur entre par une porte dans une caravane ou un local et sort par l'autre après avoir assisté à ce qui y est présenté) construit à partir d'une série d'histoires anonymes et confidentielles et présenté le 21 avril, de 18 à 22 heures, à l'Association pour l'Habitat des Jeunes à Amboise. Initiative du service culturel de la ville d'Amboise, elle a été relayée par la Communauté de Communes Val d'Amboise. La municipalité de Saint-Ouen s'est portée volontaire pour accueillir la caravane durant la première phase de la résidence. Elle a voulu saisir l'opportunité de mettre en contact direct les Audoniens avec des artistes, et, d'accompagner ces derniers durant leur démarche de création.

Depuis le 18 avril, le petit pré est vide. La caravane s'en est allée. Des mots elle a laissés, posés sur le comptoir de chez Patoche, en suspension sur les trottoirs : « déjantés », « surprenants », « étonnants », « accueillants », « chaleureux ».

Dans les têtes, elle a laissé des émotions partagées, des bribes de vie échangées. Tout cela à partir d'un objet permettant d'échapper un moment à la banalité. Et tant pis pour ceux qui n'ont pas osé profiter de ces instants de partage et merci aux deux colporteurs de culture d'avoir soufflé une bulle d'insolite dans l'air audonien.



A Malétrenne, les Audoniens s'affichent : merci à Hélène, Maguy, Patoche, Mireille, Michel et à tous ceux qui ont déposé un objet et partagé une histoire

LE GOUTER DES AINES

Le 19 décembre 2014, traditionnellement le CCAS a réuni les Aînés de la commune pour un goûter très cordial et remettre à chacun un colis gourmand.

Un même colis a été distribué à ceux qui n'ont pas pu participer à cette petite fête.

L'ambiance particulièrement chaleureuse a permis à tous de pousser la chansonnette grâce à la présence et au dynamisme de la chorale « De si, De la ».

Ce sera avec le même grand plaisir qu'en fin d'année toute l'équipe retrouvera nos Aînés, heureusement avec plus d'espace dans notre foyer rural rénové.

A bientôt donc,



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse)



*La GEMAPI, drôle de nom pour cette nouvelle compétence de **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et de **P**rotection des **I**ndonations ... On essaie de vous l'expliquer en quelques lignes :*

Contexte de la réforme

Cette GEMAPI est introduite par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM).

Pour sa partie Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), elle vient répondre aux préconisations de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixait des objectifs d'atteinte du bon état écologique d'ici 2015, 2021 ou 2027 et qui, dans l'état actuel des choses, ne seront pas respectés.

Pour sa partie Protection des Inondations (PI), elle est la conséquence des inondations récentes et qui ont démontré le manque de moyens et de coordination des collectivités sur cette problématique.

L'objectif est aussi de réduire le «mille-feuilles» territorial des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques.

Transfert de compétences obligatoire

Les compétences GEMA & PI seront, dès le 1er Janvier 2018 (initialement prévu au 1^{er} Janvier 2016 mais suite à de nombreux rebondissements entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, cette date a été repoussée au 1er Janvier 2018), des compétences obligatoires des communes, ou en lieu et place les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Le territoire du SMB CISSE est couvert par 7 communautés de commune.
Conséquence directe de la GEMAPI, les 11 communes du territoire du bassin de la Cisse, non adhérentes au SMB CISSE, devront transférer obligatoirement leurs compétences vers le Syndicat



Le bassin versant de la Cisse est composé de 7 communautés de communes

Les missions

Les missions encadrées par la GEMAPI découlent du code de l'environnement (articles 1°, 2°, 5° et 8) :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°);
- l'entretien & l'aménagement d'un cours d'eau (2°);
- la défense contre les inondations & contre la mer (DIGUE) (5°);
- la protection & la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées (8°);

Ne sont pas incluses les autres missions inscrites au code de l'Environnement : approvisionnement en eau, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre les érosions, lutte contre la pollution, animation-concertation & gestions des milieux aquatiques.

La taxe

Le mécanisme de service rendu (participation des riverains lors de travaux) actuellement mis en place dans les Contrats de Bassin sera remplacé par un système de taxe facultative & plafonnée à 40 € /habitant.

Cette taxe GEMAPI, aussi appelée AQUATAXE, est levée par la commune ou l'EPCI qui a transféré la compétence.

A ce jour, tout nous laisse à penser que chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) pourra définir le montant de la taxe levée sur son propre territoire Pas facile de s'y retrouver!

L'avenir du SMB CISSE

Dès Juillet 2012, les 5 syndicats de rivière qui occupaient le territoire de la Cisse ont fusionné pour ne former qu'une seule entité compétente pour la gestion des milieux aquatiques. L'objectif de la GEMAPI est de favoriser ce processus de fusion car la grande majorité des territoires ne sont pas encore organisés. Il apparaît donc peu probable de voir une communauté de communes ou d'agglomération conserver cette compétence sur son propre territoire provoquant ainsi la «mort» du SMB CISSE (cette éventuelle décision devrait être validée à l'unanimité par le conseil syndical).

Le changement principal pour le fonctionnement du SMB CISSE, outre la modification des contributions (via l'AQUATAXE), concerne la représentativité des délégués. En effet, si cette compétence est transférée au SMB CISSE par les Communautés de Communes, les délégués actuels seront remplacés par des délégués communautaires.

Afin de permettre aux élus et délégués de chaque commune du bassin de bien appréhender cette GEMAPI & ses conséquences, des réunions d'information vont être prochainement organisées par le SMB CISSE en lien avec les services de l'état.

De plus, des rencontres préparatoires sont prévues avec les présidents des EPCI concernés afin de pouvoir préparer ces évolutions de manière conjointe.

Réunions d'information

Afin de permettre aux élus et délégués de chaque commune du bassin de bien appréhender cette GEMAPI & ses conséquences, des réunions d'information vont être prochainement organisées par le SMB CISSE en lien avec les services de l'état.

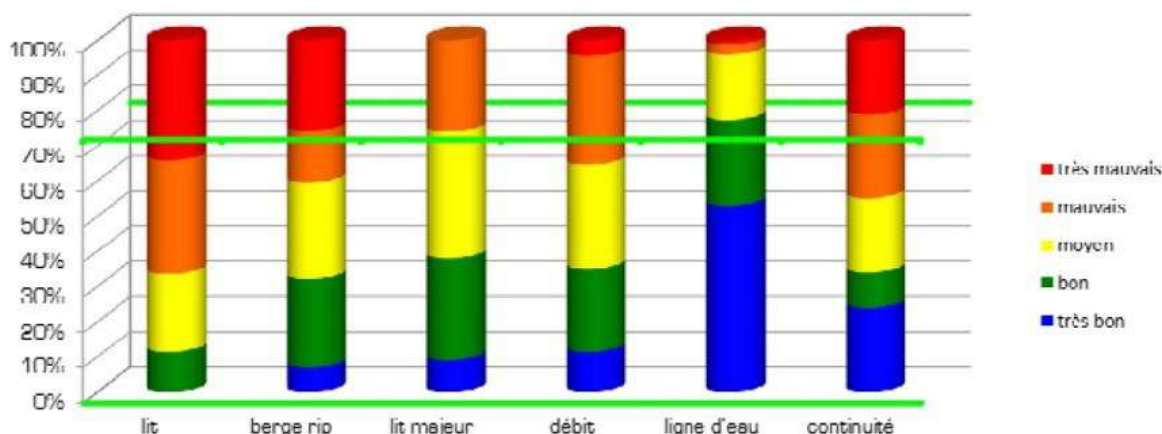
De plus, des rencontres préparatoires sont prévues avec les présidents des EPCI concernés afin de pouvoir préparer ces évolutions de manière conjointe.

Zoom sur ...

La Ramberge

- Bassin d'une superficie de **68 km²**;
- **17 km** de rivière;
- **5 communes** bordent ce cours d'eau ;(Autrèche / Montreuil-en-touraine / St Ouen-les-vignes / Pocé-sur-Cisse / Nazelles-Négron)
- débit moyen de **229 l/s**
- pente moyenne de **1,64 ‰** (Rappel, pente moyenne de la Cisse 1‰)
- cours d'eau de 2eme catégorie

Niveau d'altération de l'habitat de la masse d'eau de la Ramberge



Pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, chaque compartiment doit atteindre le bon état écologique d'ici 2021 (schématisé par la barre verte)

Caractéristiques

Située au Nord-Est du département d'Indre-et-Loire, le bassin versant de la Remberge est constitué sur ses 2/3 par un plateau agricole puis par une vallée boisée bordée par de nombreux jardins et notamment par un secteur très urbanisé avant de rejoindre la Cisse.

Qualité de l'eau

La qualité globale des eaux de la Ramberge est bonne en amont de St Ouen-les-vignes puis moyenne en aval en raison d'une forte augmentation des teneurs en nitrites.

Intérêt piscicole

La Ramberge est un cours d'eau de seconde catégorie. Cependant, il s'agit d'un domaine salmonicole avec pour espèce repère la truite fario. Des secteurs de frayères sont notamment observés en amont de St Ouen les vignes. Les derniers relevés piscicoles démontrent une baisse de la population de truite mais une augmentation d'une autre espèce sensible : l'Anguille.

Objectif CT2

Le délai d'atteinte du bon état écologique pour cette masse d'eau est fixé pour 2021. L'objectif du SMB CISSE pour ce prochain contrat sera de travailler sur la problématique des ouvrages ainsi que sur la diversification des écoulements de la Remberge

COMPTAGE DE LA POPULATION PISCICOLE SEPTEMBRE 2014



Suivi scientifique

Pêche électrique sur la Remberge

Les poissons apportent une information particulièrement intéressante car ils constituent de véritables indicateurs du fonctionnement des milieux aquatiques en raison, d'une part, de leur position au sommet de la chaîne alimentaire et d'autre part, de leur sensibilité à la qualité de l'eau et à l'intégrité physique de l'habitat.

La pêche électrique est pratiquée depuis longtemps à des fins scientifiques ou de gestion des ressources piscicoles (transfert de populations notamment) elle permet de suivre annuellement l'état des peuplements de poissons et plus précisément, dans le cas du bassin de la Cisse, de suivre les conséquences de travaux réalisés sur la rivière pour les espèces piscicoles.



Un champ électrique créé entre 2 électrodes vient inhiber les actes volontaires du poisson (anesthésie motrice). Selon l'emplacement du poisson par rapport à l'électrode, il est même possible de provoquer une nage forcée directionnelle (électrotaxie). De cette façon, on arrive à attirer les poissons vers une électrode où ils pourront être capturés à l'aide d'une épuisette.

Deux sites ont été prospectés :

La Remberge au lieu-dit de la Longueterie.

Site concerné par des travaux d'arasement d'un ouvrage, d'abaissement de la ligne d'eau et d'une diversification des habitats et des écoulements. Travaux réalisés en 2012.



Résultats (chiffres des individus prélevés lors de la pêche de 2011 et de 2014) :

 ANGUILLE 2011 : 9 individus 2014 : 12 individus ↑	 CARASSIN 2011 : 0 individu 2014 : 2 individus ↑	 BREME 2011 : 12 individus 2014 : 0 individu ↓	 PERCHE SOLEIL 2011 : 6 individus 2014 : 0 individu ↓	 LOCHE FRANCHE 2011 : 0 individu 2014 : 15 individus ↑
 BROCHET 2011 : 1 individu 2014 : 0 individu ↓	 CARPE 2011 : 4 individus 2014 : 7 individus ↑	 CHEVAINE 2011 : 13 individus 2014 : 6 individus ↓	 CHABOT 2011 : 1 individu 2014 : 19 individus ↑	 TANCHE 2011 : 4 individus 2014 : 0 individu ↓
 EPINOCHETTE 2011 : 2 individus 2014 : 9 individus ↑	 GARDON 2011 : 74 individus 2014 : 4 individus ↓	 PERCHE 2011 : 51 individus 2014 : 25 individus ↓	 TRUITE 2011 : 0 individu 2014 : 1 individu ↑	

La Remberge au lieu-dit de Pont Chalet.

Site de suivi des populations piscicoles depuis la 2006. Ce tronçon de Remberge a été concerné par des travaux de recharge granulométrique courant 2008, et qui avait pour objectif de diversifier les habitats piscicoles et les écoulements.



Résultats (chiffres des individus prélevés lors de la pêche de 2010 et de 2014) :



D'une manière générale, on peut observer pour ces deux stations une diversité piscicole importante et qui a même augmenté pour la station de la Longueterie après les travaux d'arasement de l'ouvrage.

Les espèces sensibles aux changements du milieu, représentées par un encadré rouge sont en augmentation sur les deux stations ce qui témoigne d'une qualité physico-chimique sur le bassin de la Remberge en augmentation.

À noter le bon développement des populations d'Anguille sur la station de la Longueterie, notamment de jeunes individus qui soulignent une fois encore l'impact du rétablissement de la continuité écologique sur ce tronçon de Remberge.

Pour rappel, l'Anguille Européenne est classée comme espèce en danger critique d'extinction sur le territoire, comme le précise la liste rouge des espèces piscicoles menacées en France.



A l'image de cette Anguille Européenne prélevée lors de la pêche électrique, tous les poissons sont mesurés et pesés avant d'être relâchés dans le cours d'eau.

Club Astronomie

du foyer Rural

Éclipse partielle du soleil le 20 mars 2015

Le 20 mars au matin s'est produit une éclipse partielle solaire, où la Lune écliprait le Soleil d'environ 70% sous notre latitude. Le club d'astronomie du foyer rural de St Ouen-les-Vignes avait programmé une observation tout public, sur l'île d'Or d'Amboise, avec lunettes spéciales « éclipse ». Malheureusement le mauvais temps était de la partie et le ciel de plomb n'a pas laissé passer un seul rayon de soleil ! Pourtant, ils étaient assez nombreux à être venus, les Amboisiens et gens d'alentours, pour avoir de plus amples explications sur l'éclipse et espérer entrevoir l'astre, malgré tout.



Les 25 ans du télescope spatial Hubble

Le télescope spatial Hubble, du nom d'Edwin Powell Hubble (1889-1953) (pionnier de l'astronomie qui montra l'existence d'autres galaxies au-delà de la nôtre), lancé le 24 avril 1990, souffle ses 25 bougies.

Le télescope spatial (ou Hubble Space Telescope en anglais) a permis de récolter nombre d'informations et a pris de nombreux clichés avec une qualité exceptionnelle, incomparable avec des instruments dits « terrestres ». En effet, sans l'atmosphère turbulente de notre planète, le télescope lancé en orbite basse, à 590 km de la Terre, nous a permis d'obtenir des images sans précédent, ainsi que des informations jusqu'alors inconnues en astrophysique : la mesure de l'expansion de l'Univers, la confirmation de la présence de trous noirs supermassifs au centre des galaxies, ainsi que l'existence de la matière noire et de l'énergie noire.

C'est le fruit de la collaboration entre la NASA et l'Agence Spatiale Européenne (ESA), qui a permis à ce géant de 11 tonnes et de 13 mètres de long, de voir le jour. A ses débuts, le télescope a souffert de quelques défauts. En effet, une asymétrie à la périphérie du miroir rendait les images floues, 6 gyroscopes orientant le télescope étaient défectueux et des problèmes survenaient également avec l'alimentation électrique et la mémoire de l'ordinateur principal. Le télescope Hubble aura donc été tout à fait opérationnel, seulement 3 ans après sa mise en orbite, après une mission de dépannage en 1993. Grâce à ses nombreux instruments ultras perfectionnés (un miroir de 2,4 m de diamètre, des spectromètres dans l'infrarouge proche et l'ultraviolet et des caméras), le télescope spatial Hubble nous a aidés à découvrir les mystères de l'Univers. En tout, cinq missions d'entretien ont déjà eu lieu, la dernière en date : mai 2009, celle-ci a doté le télescope de deux nouveaux instruments capables de remonter jusqu'à 600 à 500 millions d'années avant le Big Bang, qui a marqué la naissance de l'Univers. Un successeur est prévu ; il s'agit du James Webb Space, avec un miroir de 6,5 m, plus grand que celui du télescope Hubble, il est prévu pour 2018.

Sabrina GERMAIN



NGC 2174

Photo prise par Hubble pour ses 25 ans.
Nébuleuse située dans la constellation d'Orion.

AGENDA :

13 juin 2015 : soirée observation pour l'office de tourisme de Montlouis
07 août : nuit des étoiles sur le site du lycée viticole d'Amboise
10 octobre : soirée publique au foyer rural sur l'univers dans le cadre de la fête de la science.

Pour tous renseignements au sujet de la section astronomie, contacter :
Pascal Jouanneau - 02 47 30 00 92, 06 76 21 58 57

Association UN TEMPS CITE (par Dominique Piazza-Dumay, présidente)

En mars 2015 a eu lieu notre assemblée générale, moment permettant de faire le bilan de l'année écoulée et de proposer orientations et nouveaux projets. Fidèle à la tradition des concerts de qualité, Un Temps cité en a proposé 3 l'an passé :

- le premier le 25 mai , par le duo Dialogues, a permis de découvrir, en accompagnement du violoncelle et de l'orgue, un instrument rare, le piano-forte, ancêtre de notre piano actuel ;
- le second a eu lieu le 21 juin pour la fête de la musique. Pour la 1ere fois, St Ouen a participé à cette grande fête musicale en proposant un moment de plaisir grâce à la chorale Chanteloire, d'Amboise, qui s'est produite gracieusement. Que ses chanteurs en soient remerciés ! ;
- le dernier concert s'est déroulé le 14 septembre : le groupe Flauto Dolce y a présenté des morceaux de flûtes, sur des instruments différents et d'ancienneté variée, soutenus par l'orgue.

Un Temps cité s'attache, derrière un moment récréatif, à mettre à la portée de tous de la musique dite « classique », en faisant présenter aux artistes les morceaux joués ainsi que leurs instruments, ce qui a été fait à chaque concert avec pédagogie, pour le plus grand plaisir des participants.

Notre association est aussi fidèle à la littérature et s'inscrit depuis plusieurs années dans l'opération régionale « 1000 lectures d'hiver », qui permet de découvrir une oeuvre par une lecture faite par un comédien. La séance du 2 mars a rassemblé une vingtaine d'auditeurs dans la salle de la mairie.

Dans ce bilan satisfaisant, les Journées du Patrimoine 2014 n'ont pas répondu à nos attentes à cause d'un temps mitigé le samedi après-midi et carrément désolant le dimanche. La déambulation sur le thème « l'homme et la rivière » a été l'occasion d'une nouvelle collaboration avec Valentin Bahé, le technicien qui travaille sur la Ramberge et la Cisse. Malheureusement, le travail important qu'il avait mené pour expliquer les évolutions de la rivière au travers des modifications de comportement de l'homme n'a pu profiter qu'à une trentaine de courageux marcheurs. Merci à lui qui répond toujours « présent » avec bonne humeur !

Enfin, à la recherche de quelques fonds, notre association a participé pour la première fois au vide-bibliothèque de Pocé sur Cisse le 11/12 octobre, avec un résultat honorable.

2015 sera une année dans la continuité mais aussi dans l'innovation :

Les quelques vingt auditeurs des 1000 lectures ont déjà eu le plaisir, le 1er mars, d'écouter des extraits de « Au-revoir là-haut », de Pierre Lemaître.

La saison des concerts arrive, avec cette année un moment fort : Un Temps cité déserte son lieu traditionnel de concerts pour saluer et fêter la rénovation du Foyer rural et, en collaboration avec « Audosique » l'association musicale de St Ouen, propose un concert en deux parties, jazz tout d'abord, suivi de musique africaine, le lendemain de l'inauguration, le dimanche 7 juin à 16 h. Nous vous attendons très nombreux !

Le dimanche 6 septembre, à 17 heures, une fois n'est pas coutume, l'église retentira de sonorités bretonnes, à l'occasion d'un concert orgue et bombarde. Pour la dernière manifestation musicale de l'année, le 4 octobre à 17 heures, retour au Foyer rural pour un concert de l'ensemble MundoVox, dont les 10 choristes et 2 musiciens proposent des chants du monde.

La grande affaire de cette année, outre le concert d'inauguration du Foyer le 7 juin, est l'entrée dans une phase plus concrète de notre projet « chêne de la Liberté », après les étapes ardues et transparentes pour les Audoniens de la réalisation du cahier des charges. L'appel à projets est lancé et je laisse Philippe vous en parler.

En conclusion, malgré l'insuffisance de son nombre de bénévoles, Un Temps cité maintient sa mobilisation pour l'animation et la mise en valeur du village, en poursuivant l'un de ses grands projets, celui autour du chêne, tout en continuant à vous proposer des concerts variés et de qualité ainsi que sa randonnée et sa participation aux Journées du Patrimoine tous les deux ans.

Intéressé par l'une de nos activités ?

Nous vous accueillerons avec grand plaisir. N'hésitez pas à nous contacter !

"BIENVENUE AU CHATEAU"
belles demeures de Saint-Ouen et des environs

10ème RANDONNÉE PATRIMOINE

le dimanche 20 septembre 2015

à partir de 8 h 30 - foyer rural de Saint-Ouen

parcours de 10 et 15 km (*)

ravitaillement avec produits du terroir - apéritif à l'arrivée

Fêtons ensemble la 10ème randonnée découverte organisée par l'association Un Temps Cité

Venez seul(e) ou accompagné(e)s, mais venez nombreux!

(*) quelques modifications peuvent intervenir entre cette annonce et le jour de la randonnée

Renseignements : Philippe DENIAU 06.60.71.61.32 - philipdeniau@gmail.com

Notre chêne nous regarde...



regardons-le d'un autre œil.

Quelques nouvelles du Chêne s'imposent... et pas des moindres.

Ne comptons pas le temps passé depuis la dernière communication sur le sujet pour regarder devant et ce qui nous attend dans notre ambitieuse entreprise. Le « silence radio » ne s'inscrit pas dans une quelconque stratégie et n'est qu'une apparence qu'il faut vous expliquer maintenant.

Après les grands travaux touchant le gros œuvre de la dépose et du stockage qui remontent déjà au 18 février 2013, un véritable travail de fond a été effectué, essentiellement administratif dans sa première phase, et depuis quelques mois, plus opérationnel avec la formalisation du dossier de commande, l'élaboration de la liste d'artistes et les contacts avec ces derniers.

L'objectif, déjà plusieurs fois présenté, est d'intéresser le plus de créateurs possibles autour de notre projet de sculpture monumentale et, en retour, comptabiliser suffisamment de dossiers qui nous permettent au travers d'un choix multiple de découvrir des offres et des talents variés.

Nous nous rapprochons de la **date limite de dépôt des dossiers fixée au 2 juin 2015** et par conséquent du moment tant attendu de la découverte. C'est sans doute la phase la plus stimulante intellectuellement et émotionnellement qui ne doit cependant pas faire oublier la plus ardue des épreuves : celle relative à la recherche du financement. Nous espérons que le choix de l'œuvre ne sera pas conditionné au seul critère de coûts de la réalisation de l'œuvre et des droits d'auteur et que les contributeurs, privés, publics, entreprises ou particuliers, verront dans notre projet tout l'intérêt patrimonial et artistique qu'il représente.

Pour entrer un peu plus dans le concret, deux chiffres suffisent à nourrir notre optimisme. A ce jour, **quarante artistes** ont été contactés et nous sommes certains de recevoir au moins **huit propositions**, dont certaines d'artistes très reconnus. Mais pour nous laisser un peu plus de choix et donner encore une possibilité de candidater aux lecteurs du présent article, aux personnes que chacun peut contacter ou pressentir ou aux artistes que nous pouvons encore solliciter, nous acceptons **une remise des projets différée à la fin juin 2015**.

Par la suite, le Comité de Pilotage pourra entrer en action pour effectuer le dépouillement des offres. Conformément aux principes arrêtés, nous vous rappelons que sur le nombre de dossiers déposés, trois d'entre eux feront l'objet d'une pré-sélection pour les soumettre ensuite au choix des Audoniens qui devront, bien entendu, ne retenir qu'un lauréat.

De cela, et de bien d'autres choses encore, nous vous en reparlerons étape après étape. Celle concernant votre participation devrait se situer à l'automne prochain.

Alors n'oubliez pas ! Il n'est pas trop tard pour vous faire connaître ou pour diffuser l'information tout autour de vous. Prenez contact avec les membres du Comité de Pilotage pour recevoir le dossier complet de commande ou communiquez nous les coordonnées des personnes susceptibles de postuler.

A bientôt. Patrimonialement vôtre.

pour le Comité de Pilotage « Chêne de la Liberté »
Philippe DENIAU
Coordinateur du projet



Il est toujours agréable d'annoncer de bonnes nouvelles, surtout lorsqu'il s'agit d'une naissance.

SPORTEZEN, faire-part de naissance

Avec la dernière-née des associations de Saint-Ouen-les-Vignes, les Audoniennes et les Audoniens se voient offrir la possibilité de pratiquer de nouvelles activités physiques et de détente. Répondant au nom de **SPORTEZEN** (comprenez et prononcez **Sportez Zen**), elle est née de la volonté d'un petit groupe de pongistes amateurs, alors accueillis dans une section de Bul'de Mômes, de s'organiser indépendamment pour le développement de l'activité tennis de table, et de s'investir dans une offre plus générale d'activités sportives sur la commune.

Enregistrée officiellement le 25 novembre dernier, SPORTEZEN a maintenant vocation à se développer activités après activités, afin de répondre au mieux à la demande des adhérents qui peuvent se retrouver dans les sports proposés ou ceux à créer selon leurs attentes.

SPORTEZEN, une structure « à tiroirs »

Les statuts de l'association ont d'emblée envisagé un cadre structurel et légal qui offrent souplesse de fonctionnement et perspectives de développement. L'activité peut-être pluridisciplinaire et organisée en secteurs distincts et autonomes pour tenir compte des spécificités de chacune d'entre elles (fonctionnement, moyens matériels, encadrement, autorisations et affiliations). Les sections ont alors une existence propre répondant cependant à des règles communes associatives.

SPORTEZEN... un état d'esprit avant tout

On le sait ! Généralement l'esprit de compétition est le moteur de tout sportif exigeant. Et si les différences de niveaux existent, si le degré d'engagement personnel diffère d'un sujet à l'autre, au sein de SPORTEZEN, la pratique se veut décomplexée, les rencontres conviviales et les plaisirs de bouger et de se détendre partagés

Vous l'aurez compris : la gagne dans le jeu, le dépassement de soi dans l'acceptation de ses moyens physiques, oui, la compétition et la comparaison avec l'autre, non !

Les statuts parlent d'eux-mêmes : « l'association entend privilégier, autour de la pratique collective d'activités physiques ou de découverte, la rencontre, le partage et la convivialité entre les habitants de Saint-Ouen-les-Vignes et de ses environs, en favorisant l'épanouissement et le bien-être de tous, sans esprit de compétition ».

Se porter zen, en quelque sorte !

SPORTEZEN, deux sections... en attendant plus**Le tennis de table :**

La section tennis de table pour adultes existe déjà avec actuellement dix pratiquants assidus qui se réunissent le mardi soir pour un entraînement d'une heure et demie. En attendant son retour à Saint-Ouen envisagé en septembre prochain, la section est accueillie dans d'excellentes conditions par la commune de Montreuil-en-Touraine. L'esprit de service, de partage et de confiance constaté à l'occasion de notre migration forcée, nous fera regretter l'agréable parenthèse montreuilloise. **Voir infos pratiques ci-dessous.**



en pleine action

Fitness et Zumba :

Une section fitness et zumba va prochainement voir le jour. Proposée une fois par semaine à compter de la mi-septembre 2015, animée par un professeur diplômé, la nouvelle activité s'annonce stimulante, dynamique et entraînante au son des rythmes latino et brésiliens. Les possibilités d'abonnement sont multiples et permettent un choix dans la fréquence et la durée des séances. **Voir infos pratiques ci-dessous.**

Important - essai gratuit : d'ores et déjà, vous pouvez réserver votre **soirée du jeudi 25 juin 2015** pour un **essai gratuit** au foyer rural de Saint-Ouen-les-Vignes. Au choix, vous pouvez assister à une séance ou au deux : **19h30-20h30 renforcement musculaire - 20h30-21h30 zumba**

INFOS PRATIQUES

TENNIS DE TABLE	
Jusqu'au 30 juillet 2015, le lundi de 20h00 à 21h30, salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine	
A compter de septembre 2015 (année 2015-2016), foyer de Saint-Ouen-les-Vignes	
Cotisation annuelle 50 € - Renseignements : Franck GODEAU 06.13.20.71.03	
FITNESS et ZUMBA	
A compter de la mi-septembre 2015, le mercredi : renforcement musculaire et zumba	
Abonnement à l'année (sauf vacances scolaires)	1 heure par semaine 160 €
	2 heures par semaine 230 €
	ou carte de 20 cours 100 €
Renseignements : Corinne SAVIGNY 06.27.64.58.52	

A ne pas manquer

ASSEMBLEE GENERALE SPORTEZEN

vendredi 25 septembre 2015 à 20h00 au foyer de SAINT-OUEN-LES-VIGNES

(bureau SPORTEZEN : Franck GODEAU, président - David FORREZ, secrétaire - Philippe DENIAU, trésorier - Didier MASSON, trésorier adjoint)

LIEN SOCIAL

Cours de gym douce : le lundi matin à Nazelles-Négron.

Cet atelier est destiné aux personnes qui ressentent le besoin de faire du sport en douceur et adapté à chacun.

Cours d'informatique à domicile, gratuit pour accompagner les personnes retraitées dans l'utilisation de leurs outils numériques.

Le 27 mai à Nazelles Négron, au bord de l'étang du centre socio-culturel, repas de campagne où chaque invité doit ramener une spécialité à partager. La participation est de 5 euros. un duo de chanteuses et une pianiste animeront ce repas festif.

Le 17 juin, nous proposons une sortie à Tours autour de la découverte du tramway. ballade, visite, pique-nique.

Contact : Annabelle ROUSSELIN

Coordinatrice du Lien Social

02 47 30 82 78

06 19 40 38 25

liensocial@buldemomes.fr

.....

POUR LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS REFLEXES !

Lieutenant Erika ESCALIN

Au mieux évitez les cambriolages, au moins aidez-nous à les résoudre !

En plus des réunions de prévention qui sont menées en étroite collaboration avec les maires de vos communes pour mieux vous prémunir contre les cambriolages, avoir les bons réflexes peut vous permettre d'aider la gendarmerie à identifier les auteurs.

Faites preuve de vigilance, souciez-vous de vos voisins et signalez à la gendarmerie tout comportement suspect en suivant ces quelques conseils :

- Relever les immatriculations des véhicules suspects ou inhabituels
- Donner la description la plus précise possible des individus
- Signaler immédiatement les faits à la gendarmerie en appelant le 17 ou la brigade d'Amboise

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la gendarmerie d'Amboise au 02.47.30.63.70.



Aide sur la destruction des nids de frelons à pattes jaunes (dit asiatique) pour les apiculteurs et les particuliers

Que faire s'il s'agit bien d'un nid de frelon à pattes jaunes ?

- 4** Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée (applicateur hygiéniste).

Une liste de professionnels s'engageant à respecter une charte de bonnes pratiques a été élaborée par la FREDON 37 et le GDS 37. Elle est disponible sur le site Internet de la FREDON Centre.

Attention, il est dangereux de détruire un nid de frelon par soi-même.

- 5** Une fois le nid détruit, le professionnel informe la FREDON 37.

- 6** Le particulier prévient la mairie.

Pour plus de renseignements :

N°Vert 0 800 00 79 66

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour les particuliers et les communes :

FREDON 37 Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre - site d'Indre-et-Loire

9 ter rue Augustin Fresnel, 37170 CHAMBRAY LES TOURS

fax : 02 47 66 99 30 - mail : contact@fdgdon37.fr

<http://www.fredon-centre.com>

Pour les apiculteurs :

GDS 37 Groupement de Défense Sanitaire

38 rue Augustin Fresnel, 37170 CHAMBRAY LES TOURS

fax : 02 47 74 82 40 - mail : gds@cds37.fr

Sont éligibles :

- ⇒ Les actions de destruction d'un nid de frelons à pattes jaunes **vivants** (les nids morts ou vides ne sont pas indemnisés), facturées par une entreprise professionnelle agréée, ayant signé la charte départementale (liste disponible sur le site internet fredon-centre.com ou indre-et-loire.chambagri.fr/productions-animales/groupement-de-defense-sanitaire.html).
- ⇒ Aide accessible aux éleveurs et apiculteurs adhérent au GDS, ainsi qu'aux particuliers ayant fait détruire un nid pour protéger les ruches d'un apiculteur voisin (attestation de nuisance de ce dernier).

Aide : 🐝 nid bas : 50 % du coût HT plafonné à 50 € d'aide.

 🐝 nid haut* : 50 % du coût HT plafonné à 200 € d'aide.

(*avec utilisation de perches ou de nacelles ou autres frais spécifiques liés à la hauteur, mentionnés sur la facture).

Dans la limite de l'enveloppe allouée.

Justificatif : l'aide sera versée sur justificatif (copie de facture à adresser au GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE) après vérification de l'éligibilité.

Let's get into it, people!

Le travail à temps journalier

Let's make a perfect journey

Origine et aires de distribution

[illegible]

Tous résident dans le 3e arrondissement, le frère aîné de la jeune femme a été tué pendant la guerre civile. En 2013, il a été décapité dans les rues de son pays d'origine.

Impact sur l'Homme et la Biodiversité

de creșterea nivelului de agregare este foarte mare, mai ales în cazul creșterii rigideității taxonomice și în funcție de tipul de activități desfășurate în cadrul activității de agregare.

There is one other situation possible, I had never for
 a moment considered.

Important considerations

16 Feb - 4 series played in 20 minutes, 10 pitches.
 17 Feb - 4 series, 10 minutes, 10 pitches.
 18 Feb - 4 series, 10 minutes, 10 pitches.
 19 Feb - 4 series, 10 minutes, 10 pitches.
 20 Feb - 4 series, 10 minutes, 10 pitches.

Reconnaître le belon à pattes jaunes

Aluminum wire and wire braid
brake service



Extrême des autres de confondre nous

Overdue: 17.00 on since: 02-30 on

Attention, ne pas confondre !

✦ **Le futur composé (futur antérieur)**

Abraham Lincoln
de son



Overzicht: 18-25 jaar oud: 440 stuks

★ **La classe des Indiens (Dahomey)**



Albionas avie mušė de jėmone

Countdown: 15:09 min. since: 00:30 min.

Reconnaitre le nid du faisan à pattes jaunes



1046 2005-06-01

Plus tard se trouvent dans *Stems* *Stems* : dans les autres, les
Stems, sur les bords...

SE, comme il se voit (dans des cas) on en trouve de
nombreux dans le monde et on en trouve de plus.



Question - Answer : The main purpose for writing the article is to

Cherchez : le motif exact
meilleur résultat de
? on le trouve !



ଅଂଶ ପତ୍ରର ସମ୍ବଳନ ଧୂଳି

ਅੰਤਰ-ਰਾਸ਼ਟਰੀ - ਅੰਤਰ-ਰਾਜ

Les maux de la ville immanquablement, dérivant de sa situation et de son
état social, ont été l'objet de nombreuses études et de nombreuses
tentatives pour les combattre.



BIENTÔT 16 ans !

Pensez au Recensement CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

POURQUOI ?

L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités :

PAR INTERNET :

- 1** – Créer votre compte sur **www.mon.service-public.fr**. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2** – Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3** – Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », puis, dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne ».
- 4** – Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE :

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.



www.defense.gouv.fr/jdc



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE - www.saint-ouen-les-vignes.fr

LUNDI	8h00 - 12h00	/14h00 - 18h00
MARDI	8h00 - 12h00	/FERMÉ
MERCREDI	8h00 - 12h00	/FERMÉ
JEUDI	8h00 - 12h00	/14h00 – 17h00
VENDREDI	8h00 - 12h00	/FERMÉ
SAMEDI	8h00 - 12h00	/FERMÉ

PERMANENCES DES ELUS

Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire

samedi matin et sur rendez-vous

Mme FEIREISEN Marie-Thérèse, Adjointe Bâtiments-Voirie-Assainissement

mardi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

M. MARIDA Jean-Luc, Adjoint Affaires Scolaires et Sociales

vendredi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Mme TRUET Anne, Adjointe Environnement-Urbanisme

mercredi de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous

PERMANENCE DU LIEN SOCIAL (pour les + de 65 ans)

Annabelle ROUSSELIN le mardi après-midi de 13h00 à 17h00 et sur rendez-vous

02.47.30.82.78 ou 06.19.40.38.25

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Actuellement, Mme PINEAU, Tel. : 02.47.29.50.94

Siège du Territoire de Vie Sociale Touraine Nord Est à Amboise : 02.47.30.48.48

Pour les permanences, s'adresser en mairie

NUMEROS UTILES

Bul'de mômes, service jeunesse : 02.47.30.82.76 - www.buldemome.fr

ERDF : 0.972.67.50.37

GrDF urgences : 0.800.47.33.33

Veolia eau : 0.969.32.35.29

DATES A RETENIR

Samedi 6 juin : Pêche pour les enfants autour des étangs de St. Ouen-les-Vignes

Samedi 27 juin et Dimanche 28 juin : Festival BD

Samedi 3 octobre 2015 de 9 à 12 h et de 14 à 18 heures : VENTE DE COMPOST SMITOM

les 19 et 20 septembre 2015 : CECA Concours RING -La Mardelle à St Ouen-les-Vignes

Programme 2015 des manifestations organisées par « Un Temps Cité-Les Amis de l'Orgue »

7 juin 2015 au foyer rural à 16h : le quartet « Kind of Friends » et à 17h30 la chorale africaine, gospel « Saint Kizito ». Ce concert est organisé conjointement avec l'association Audosique.

6 septembre 2015 à 17h00 en l'église de Saint-Ouen - Sébastien Gion (orgue et bombarde).

20 septembre 2015 : randonnée "**BIENVENUE AU CHATEAU - belles demeures de Saint-Ouen et des environs** »

4 octobre 2015 à 17h00 au foyer rural, MUNDOVOX chants du monde



Avec nos félicitations

Gabriel VOISARD
Martin GUÉRIN
Tracy DEMBOWIAK
Julia DUQUESNOY

163 rue de la Clarcière
1 impasse du Jeune Jouet
61 rue Jules Gautier
25 rue Jean Antoine Genty

né le 27 février
né le 02 mars
née le 04 avril
née le 15 avril



Avec nos vœux de bonheur

Thierry PICQUART et Sophie GRIMBERT
Tony AUGÉ et Aurélie COROLLER

83 rue Jules Gautier
2 impasse du Petit Lieu

mariés le 25 avril
mariés le 09 mai



Avec nos regrets

Josèphe SAINT-MACARY
Geneviève ADELL
Anne-Marie MARÉCHAL
Patrick DUGUET
Magali BOUET
Edith JOZON
Marcelle VOISIN
Jean Pierre PINOIT

13 impasse de Bois Régnier
9 chemin du Château d'eau
47 rue Jean Antoine Genty
38 rue de la Clarcière
8 rue de la Fontenelle
3 impasse du Petit Lieu
55 rue Jean-Antoine Genty
34 rue Jean-Antoine Genty

décédée le 02 février
décédée le 15 février
décédée le 19 février
décédé le 28 mars
décédée le 06 avril
décédée le 13 avril
décédée le 13 mai
décédé le 20 mai



27 et 28 juin 2015

8^{ème} **FESTIVAL BD**

Les Courants

SAINT-OUEN-LES-VIGNES (37)

Illustration © Olivier Frasier - droits réservés

Entrée Gratuite

Rencontres - Animations - Expositions - Concerts - Repas - Feu d'artifice

VILLE D'AMBOISE
VAL D'AMBOISE
COMMISSION DE COORDINATION

Région Centre-Val de Loire

CHARENTAISE
CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

médiaTHÈQUE
Région Centre

RADIO ACTIVE